

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze juin, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD, Sébastien WALLET, Jean-Paul PETIT, Gilbert MERIAUX, Ludivine TISON, Hervé DANGREAU, Karine DESON, Isabelle DETOURNAY,

Procuration : Catherine KASPRZYK à Hervé DENHEZ
Sandrine RAOUL à Jean-Michel DENHEZ
Laurie LECLERC à Hervé DANGREAU
Jérôme AVONTS à Stéphane MER

Membres absents : Catherine KASPRZYK, Sandrine RAOUL, Laurie LECLERC, Jérôme AVONTS,

Isabelle DETOURNAY est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Mr TIERTANT Jérémy de Lieu Saint Amand à Mr et Mme NEVES de Lourches
- 22 bis rue du maréchal Leclerc - Parcelle A 495 - 1 482 m²

☞ Mr CHAVATTE Jordan de Romeries à Mme ADAMCZEWSKI ET Mr ABRAHAM
de Wallers - 32 rue de l'église - Parcelle A 595 - 319 m²

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

FINANCES

SUBVENTIONS

- Le conseil décide de verser une subvention de 250 € à l'harmonie pour les boissons et les sandwichs fournis lors de la fête communale de juin.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

MARCHES PUBLICS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande pour divers travaux de voirie sur le territoire de la commune pour deux ans avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS à Marly

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

VIREMENT DE CREDITS

- Suite à une inversion entre le montant de l'amortissement et celui des intérêts lors de la reprise des données lors du changement de prestataire informatique, les crédits votés à l'article 6611 (intérêts des emprunts) sont insuffisants pour passer les écritures de remboursement des échéances 2025, il convient d'abonder le chapitre 66 en dépense de fonctionnement par des crédits disponibles au chapitre 011.
- Le conseil décide donc de procéder à un ajustement comptable par les virements ci-dessous :
- Fonctionnement : dépenses Article 6611 Intérêts des emprunts + 21 000€
Article 6226 Honoraires - 21 000€

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

ACHAT

PLAQUES DE RUES

- Suite à la présentation des échantillons de plaque de rues, le conseil retient le modèle en aluminium avec chants pliés d'un montant de 63€HT l'unité.
La commande sera finalisée en comptabilisant les futures rues mais à ce jour, nous avons 58 plaques.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

TRAVAUX

LOTISSEMENT « LA CLE DES CHAMPS »

- Avancement des travaux : Les travaux avancent bien. La pose du réseau d'assainissement est en cours. Dans deux semaines environ, un ordre de service d'arrêt de travaux sera lancé avec une tranchée ouverte pour permettre aux divers concessionnaires de passer leur câble et les travaux reprendront fin août, début septembre.

Prix des parcelles à fixer : Monsieur le Maire rappelle que les travaux de viabilisation sont en cours au lotissement la clé des champs et qu'on peut maintenant procéder à la vente des lots libres de constructeur. La vente sera assurée par Maître BOUCHEZ et Maître BROQUET, Notaires à Bouchain.

Il convient donc de fixer le prix de vente aux particuliers de ces terrains.

Le Conseil Municipal,
Après avoir étudié le dossier,
Après en avoir délibéré,

Fixe à 85€ TTC le m2 le prix de vente des terrains soit :

Lot 1 : 533 m2 45 305.00€
Lot 3 : 525 m2 44 625.00€
Lot 5 : 526 m2 44 710.00€

Lot 2 : 523 m2 44 455.00€
Lot 4 : 523 m2 44 455.00€
Lot 6 : 500 m2 42 500.00€

Lot 7 : 503 m2 42 755.00€
Lot 9 : 502 m2 42 670.00€
Lot 11 : 503 m2 42 755.00€
Lot 13 : 448 m2 38 080.00€
Lot 15 : 888 m2 75 480.00€
Lot 17 : 514 m2 43 690.00€
Lot 19 : 486 m2 41 310.00€
Lot 21 : 590 m2 50 150.00€

Lot 8 : 502 m2 42 670.00€
Lot 10 : 530 m2 45 050.00€
Lot 12 : 494 m2 41 990.00€
Lot 14 : 481 m2 40 885.00€
Lot 16 : 519 m2 44 115.00€
Lot 18 : 540 m2 45 900.00€
Lot 20 : 514 m2 43 690.00€

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

MAISON DAZIN

- Le conseil accepte le devis de démolition de la maison pour 12 850€ HT.
Cependant, il est nécessaire d'attendre le rapport amiante et la coupure de tous les flux avant d'intervenir.

REFECTION VOIRIE RUE LECLERC

- Lors de sa réunion du 11 février 2025, le conseil avait décidé de procéder à la réfection de la chaussée rue du Maréchal Leclerc.
Après avoir étudié les devis, le conseil décide de retenir la proposition de la société Eiffage Route de Marly.
Le montant des travaux est de 61 309.00€ HT.
Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

CIMETIERE

- Par délibération du 6 mars 2024, le Conseil avait décidé de lancer la procédure de reprise de tombes après avoir constaté que de nombreuses concessions perpétuelles se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Les premiers constats d'abandon ont été fait le 11 avril 2024 et ont été actés par procès-verbal.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite à Monsieur le Maire de prendre un arrêté de reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-17, L.223-18, R.2223-12 et R.2223-23,

Considérant que les concessions dont il s'agit sont perpétuelles et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état ayant été constaté à plusieurs reprises.

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est en outre nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De dire que les concessions en état d'abandon sont reprises par la commune, et que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions,
- De décider d'étaler la reprise jusqu'en 2027 étant donné le coût des travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0

SPORTS/ASSOCIATIONS

ASSOCIATION « LES FLEURS PLEIN LA TETE »

- L'association a été dissoute et le solde de 676.06€ a été versé au CCAS.

JEUNESSE

ECOLE

- La fête des écoles aura lieu le samedi 28 juin 2025 à la salle Fourmentraux. Elle se fera comme les années précédentes sous forme de kermesse.
- La remise des prix aura lieu le 30 juin sous le préau de l'école classe par classe. Les membres de la commission sont invités à participer.

CAMPS D'ADO

- Le voyage rencontre un vif succès puisqu'il y a 47 participants. Il est rappelé que les jeunes partent du 21 au 25 juillet. Le programme est très attractif : une journée au zoo de Thoiry, une journée à Disneyland, une croisière sur la Seine, découverte du stade de France et de Montmartre.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

- Le Conseil décide d'organiser une petite cérémonie pour les jeunes qui ont obtenu leur permis de conduire depuis la mise en place de l'aide au permis. Cette cérémonie se fera en même temps que la remise des récompenses aux examens et seuls ceux qui ont rendu les 25 heures de travail seront invités. Un cadeau leur sera offert, le conseil opte pour un kit de sécurité.

QUESTIONS DIVERSES

MAISON 1 RUE DU MARECHAL LECLERC

Le logement sis 1 rue du Maréchal Leclerc ayant été libéré, le conseil décide de proposer cette maison à la location.

Le loyer mensuel est fixé à 550€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à gérer la location et à signer le bail avec une personne intéressée.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0

LA CALECHE AVESNOISE

- La calèche Avesnoise assura, comme chaque année, la tournée du père Noël contre une subvention de 1 200€ et également des tours de poney à la fête

communale contre une subvention de 450€. Les subventions seront versées après les prestations.

INFORMATIONS DIVERSES

- Un arrêté interdisant le démarchage à domicile sur le territoire de la commune va être pris.
- Les jeux qui devaient être changés dans le parc près de l'école arrivent cette semaine.
- Les médecins ont de nouveaux projets pour le pôle médical et doivent inviter le conseil municipal pour une présentation le 3 juillet 2025.